



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

22 SEPTEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE

22 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE N°01 :
BUDGET COMMUNAL 2022**

Pour : 21
Contre : 3
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 29 septembre 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS-VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Agostino MUZZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :

Madame Françoise BOUSSAT
Monsieur Guy-Charles HUMBERT
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Jacqueline GALEAZZI
Madame Maria PIRKA
Monsieur Rodolphe WELSH

Donne pouvoir à :

Monsieur Ariel SHEPS
Madame Mariannick MORVAN
Monsieur Hervé FRANEL
Madame Claire HERLIN
Madame Marie-Solange GRILLOT
Madame CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) : Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPPOUX

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N°01 : BUDGET COMMUNAL 2022

Madame le Maire rappelle à l’assemblée que les Décisions Modificatives (D.M.) sont des corrections apportées au Budget Primitif (B.P.). Elles permettent de tenir compte des événements de toute natures susceptibles de survenir en cours d’année ou de rectifications d’erreurs matérielles. Elles respectent le principe d’équilibre budgétaire et relève de la compétence du Conseil municipal.

La présente décision modificative enregistre des ajustements demandés par la trésorerie.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU l’Instruction budgétaire et comptable M14 publiée par arrêté interministériel,

VU le budget primitif communal – exercice 2022 - adopté par le Conseil Municipal,

VU la présentation annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT l’avis de la commission des Finances du 21 septembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITE

APPROUVE les ajustements de crédits annexés à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme



Le Maire,
Mariannick MORVAN

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20220929-055_2022-DE
Reçu le 04/10/2022

91232	COMMUNE DE LA FERTE ALAIS	DM n°1 2022
Code INSEE	Commune de la Ferté-Alais	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60633-822 : Fournitures de voirie	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	4 223,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-211 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	1 463,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-212 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-411 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	1 511,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551-822 : Matériel roulant	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-251 : Autres biens mobiliers	0,00 €	4 390,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161-020 : Assurance multirisques	0,00 €	4 310,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	0,00 €	15 554,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-020 : Honoraires	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	54 951,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-020 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-020 : Autres contributions	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	29 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6616-020 : Intérêts bancaires et sur opérat° de financement (escompte..)	0,00 €	364,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	364,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6711-020 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6712-020 : Amendes fiscales et pénales	0,00 €	85,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	485,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	85 000,00 €	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2151-020 : Réseaux de voirie	0,00 €	14 226,60 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	256 505,91 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270 732,51 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	270 732,51 €	0,00 €	270 732,51 €
D-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-936-020 : CENTRE VILLE	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	300 000,00 €	570 732,51 €	0,00 €	270 732,51 €
Total Général		270 732,51 €		270 732,51 €

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20220929-055_2022-DE
Reçu le 04/10/2022